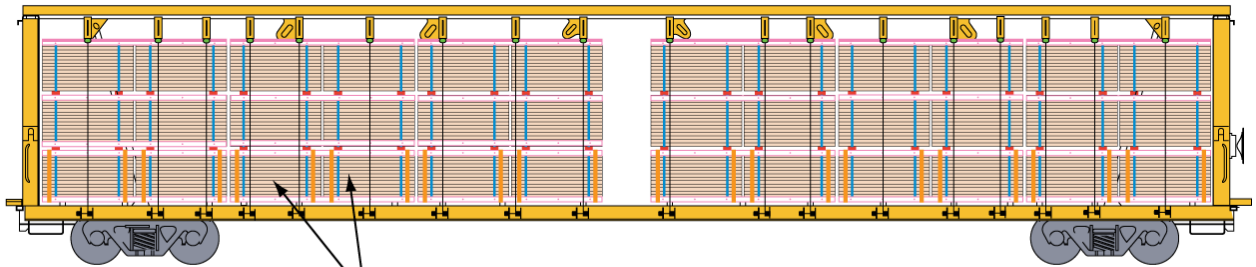


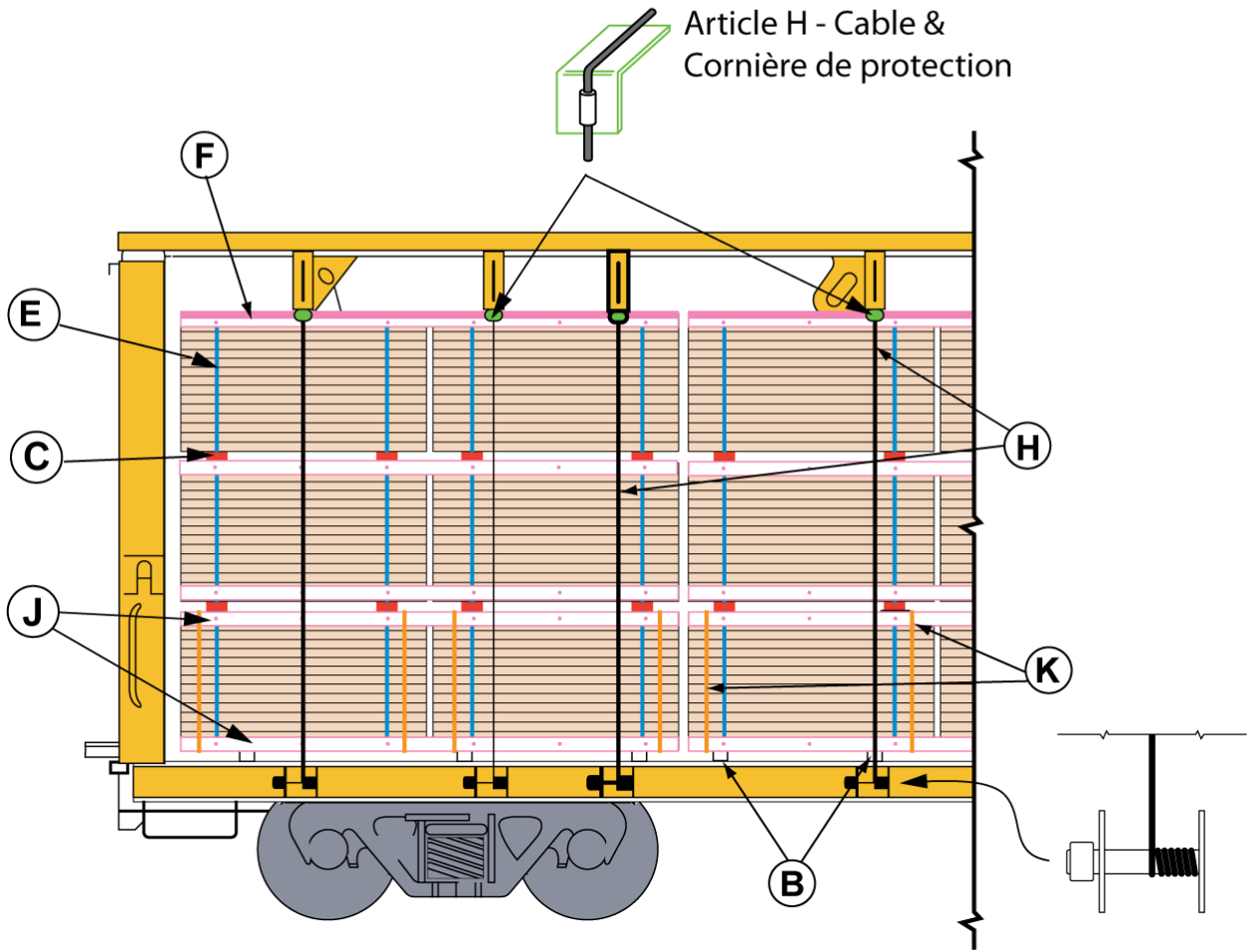
PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PL. À 8 PL. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN "A" ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B

Révisée 06-2019 (Réf: AAR Fig. 54-B)

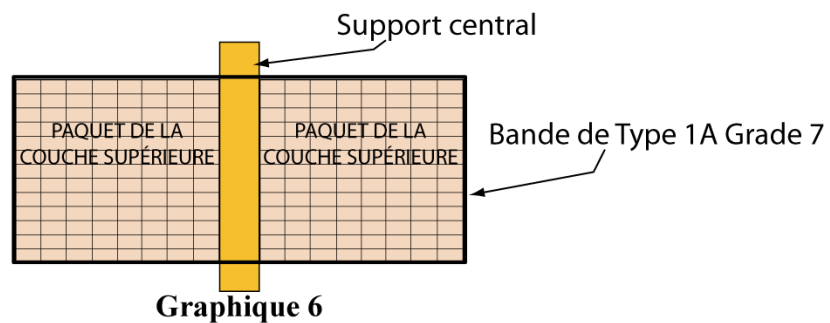
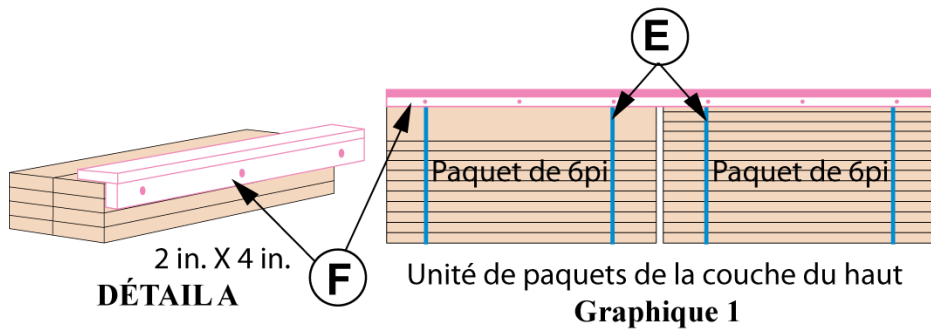
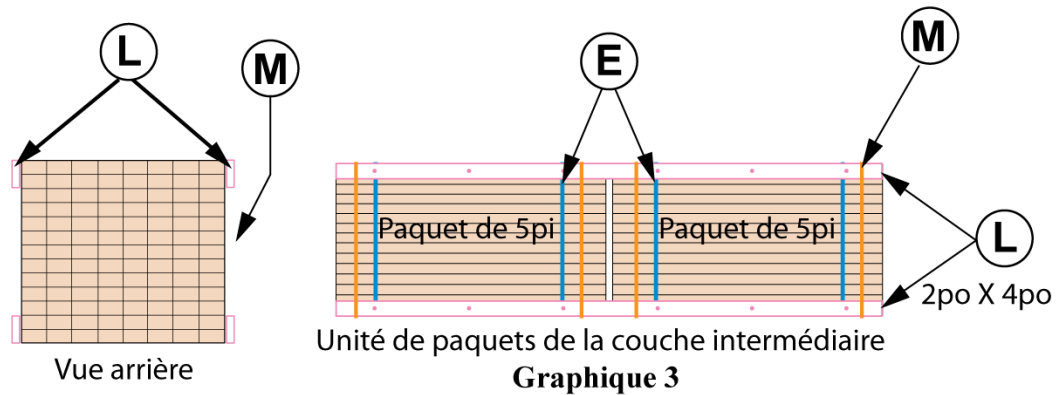
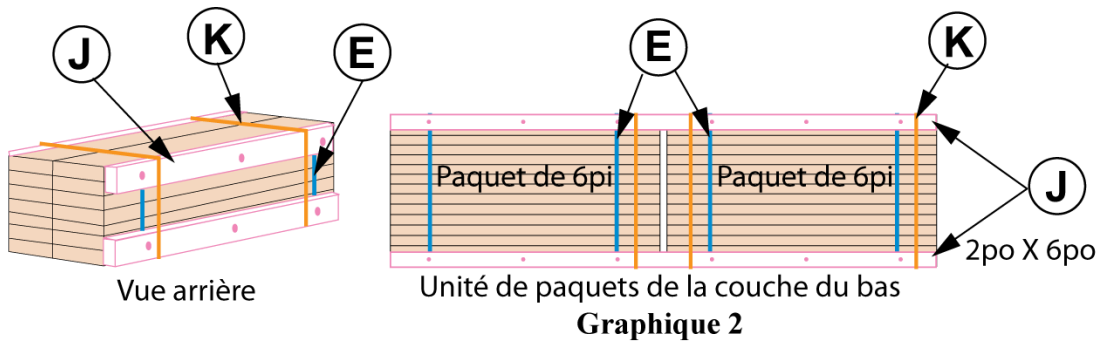


Des unités de 2 paquets forment la couche du bas



PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN "A" ET CÂBLES D'ARRIMAGE

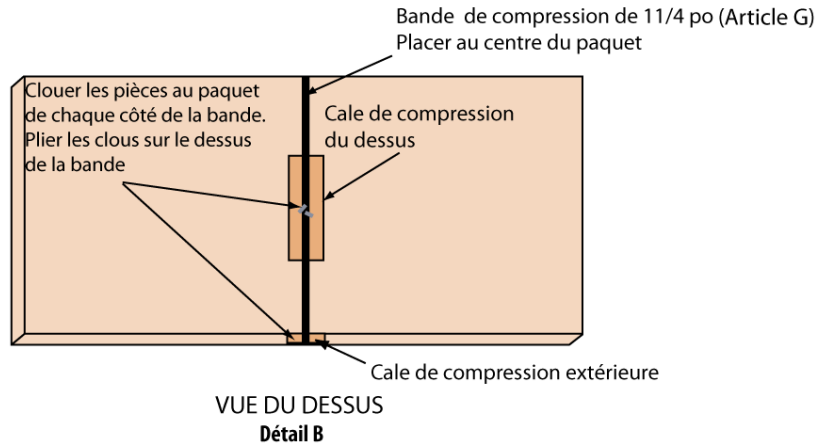
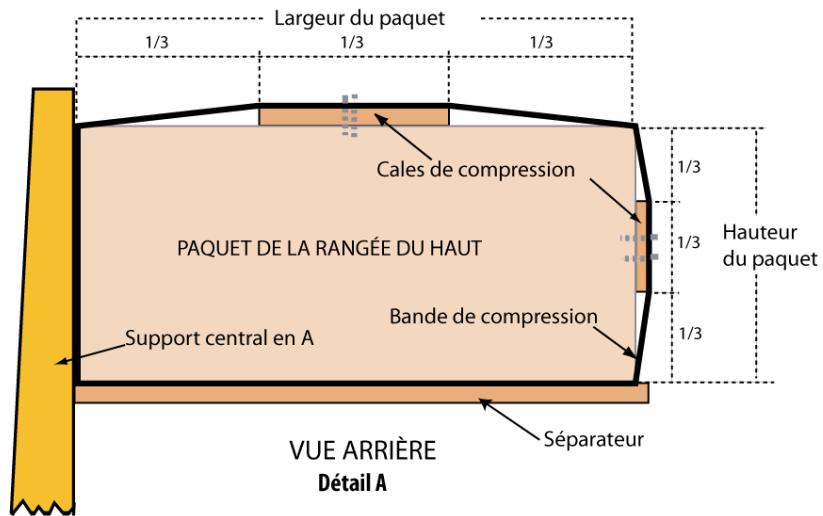
ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)



PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

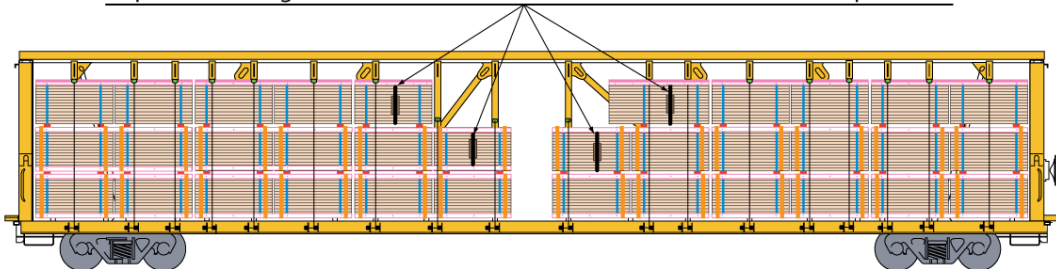
ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

Graphique 4 - Détails A et B



Graphique 5

Paquets de la rangée du haut nécessitant une bande et des cales de compression



PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)



PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
A		Vacant
B	Min. 3 par unité	Pièces d'appui: Les wagons comprennent des pièces d'appui fixées au plancher, calées 90 degrés par rapport au support en A.
<b>B alter- natif</b>	Min. 3 par paquet	<p><b>Article B alternatif : wagons non munis de pièces d'appui fixes au plancher</b></p> <p>Pièces d'appui de plancher : d'une seule pièce, de préférence en bois brut, d'une largeur supérieure de 2 po à l'épaisseur. Placer une pièce d'appui à environ 12 à 18 po de chaque extrémité des paquets. Répartir les autres pièces uniformément. Les pièces peuvent être retenues au paquet à l'aide de feuillards (Article E).</p> <p><b>Nota:</b> Lorsque l'article B alternatif est requis on peut omettre les articles <b>J et K</b> si tous les paquets de la couche du bas mesurent 6pi de long ou plus. (<b>Voir le Graphique 2</b>)</p>
C	Min. 2 par paquet	Intercalaires séparateurs : bois de construction mesurant au moins 2 po sur 2 po et leur hauteur ne dépasse pas leur largeur. Ils doivent faire la largeur du paquet et être d'une seule pièce. Les placer à 12 pouces environ de l'extrémité de chaque paquet. Les intercalaires large de 3 po. et plus peuvent être liés à la face de dessus ou de dessous des paquets de la couche du bas et des couches intermédiaires par des liens de cerclage. Il ne doit pas y avoir d'intercalaires liés à la face de dessus des paquets de la couche du haut. L'utilisation des intercalaires séparateurs est facultative.
D	Min 2 par paquet.	Lattes d'espacement: toutes les lattes d'au moins 3/8 po sur 1 1/2po doivent être d'une épaisseur uniforme, et d'une longueur égale à la largeur du paquet. Si on en pose, on doit les répartir à intervalles réguliers sur toute la longueur du paquet. Leur utilisation est facultative.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
E	2 par paquet.	Liens de cerclage des paquets: Ce sont des feuilards haute résistance ou du fil d'acier ayant une résistance minimale à la rupture de 1 600 lb. Placer un lien à environ 12 po de chaque extrémité des paquets sans contacter l'Item D lattes d'espacement. Ces liens de cerclage peuvent être remplacés par des bandes non-métalliques tel que mentionné dans la règle générale 19 de la Section no.1
F	1 par unité. À moins d'observer la <b>NOTA 2</b>	Pièce de coin: Il s'agit de deux pièces de bois de 2 po. sur 4 po, d'une longueur égale à la longueur des deux paquets jumelés; soit de 12 pi pour les paquets de 6 pi et d'une longueur de 14 pi pour les paquets de 7 pi. et ainsi de suite. Placer une pièce le long de la face extérieure de chaque unité, formée de deux paquets bout à bout, de la couche du haut. Poser cette pièce de côté en l'appliquant sur sa face de 4 po; faire coïncider ses bords avec le dessus et le bout des paquets, et la fixer au côté des paquets avec des clous 16-D à tous les 24 po environ. Poser la deuxième pièce de bois sur le dessus des paquets, à égalité avec la face extérieure de la première pièce, pour former un angle droit tout le long de l'unité. Fixer la pièce du dessus à celle de côté avec des clous 16-D à tous les 12 po environ. Tout paquet de la couche supérieure qui n'est pas protégé par au moins 2 câbles ( <b>Articles H</b> ) doit faire partie d'une unité comprenant 2 paquets et chaque unité doit être protégée par une pièce en coin. ( <b>Article F</b> ) Voir le <b>Graphique 1 et le Détail A.</b>

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
G	1 bande sur le paquet du dessus de chaque côté d'un creux excédant 2pi	Bandes de compression des parquets: bande haute tension de 1 1/4po x .029po. Peut être remplacée par une bande de polyester approuvé de 1 1/4po de large de Type 1A, Grade 4 selon la règle générale 19 de la Section 1. Placer une bande au centre du paquet tel que montré dans le <b>Détail A</b> . Selon le <b>Détail A</b> , placer 2 cales de compression, 1 sur le dessus du paquet et une sur le côté opposé au support central. Les cales sont en bois de construction mesurant 2po sur 4po de longueur égale au 1/3 de la largeur du paquet. Placer une cale transversalement au centre de la surface du paquet tel que montré. Les pièces sont clouées à l'aide d'un minimum de 2 clous. La longueur du clou doit permettre une pénétration d'au moins 1po dans le paquet tout en laissant une longueur de 3/4po dépasser sur le dessus du paquet. Cercler le paquet à l'aide d'une bande placée sur les cales et plier les clous sur le dessus de la bande tel que démontré. <b>Voir le Graphique 4, détail A et B. Voir le Graphique 5 pour l'emplacement des paquets nécessitant une bande de compression</b>
H	Minimum de 3 pour chaque pièce de coin article F	Câbles d'arrimage: câbles de 3/8 de pouce de diamètre d'une résistance minimale à la rupture de 8,800 lb munis de cornières de protection. Les treuils sont munis d'un dispositif de maintien de la tension. Avant la mise sous tension, il doit y avoir au moins deux enroulements et demi de câble sur le tambour du treuil. Il faut utiliser tous les câbles, et s'assurer qu'ils soient bien tendus et exempts de boucles et de nœuds. Pour tendre les câbles, se servir d'une barre de 18 pouces de long ou d'un tendeur à cliquet de 3/4 de po. Il faut fixer les câbles dans la fente du support en “A” la plus proche du haut du paquet. <b>VOIR NOTA 1 et 2.</b>



PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

**MÉTHODEA - À UTILISER POUR COMBINER DEUX PAQUETS DE 4 PI À 7 PI. POUR EN  
FAIRE UNE UNITÉ DE LA COUCHE DU BAS.**

Les unités peuvent être composées d'une combinaison de deux paquets de longueur différente mais  
totalisant un minimum de 8 pieds de longueur.

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
J	4 par unité.	Pièces d'unité : pièces de bois de 2 po x 6 po par la longueur requise. Sur la face avant et arrière de chacun des deux paquets bout à bout formant une unité, poser deux panneaux, l'un aligné sur l'extrémité supérieure des paquets et l'autre sur l'extrémité inférieure. Fixer les panneaux à chaque paquet à l'aide d'au moins trois clous 16-D posés à distance égale. Tous les paquets de la couche du bas doivent former une unité de deux paquets de même largeur. <b>Voir Graphique 2 et Vue arrière.</b>
K	4 par unité.	Feuillards d'unité: bandes métalliques à haute résistance de 3/4po x .022 po ou bandes de polyester de Type 1A Grade 4 par unité doivent être utilisées. Poser un feuillard à 12 po environ des extrémités de chacun des deux paquets, en la faisant passer autour du paquet et des pièces d'unité. <b>(Article 'J')</b> Voir le <b>Graphique 2</b> pour la préparation des paquets.



PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

**MÉTHODE B - À UTILISER POUR COMBINER DEUX PAQUETS MESURANT MOINS DE 6 PI  
DE LONG POUR EN FAIRE UNE UNITÉ DE LA COUCHE INTERMÉDIAIRE.**

Les unités peuvent être composées d'une combinaison de deux paquets de longueur différente mais  
totalisant un minimum de 8 pieds de longueur.

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
L	4 par unité	Pièces d'unité : pièces de bois de 2 po x 4 po par la longueur requise. Sur la face avant et arrière de chacun des deux paquets bout à bout formant une unité, poser deux panneaux, l'un aligné sur l'extrémité supérieure des paquets et l'autre sur l'extrémité inférieure. Fixer les panneaux à chaque paquet à l'aide d'au moins trois clous 16-D posés à distance égale. Tous les paquets de la couche intermédiaire doivent former une unité de deux paquets. <b>Voir Graphique 3</b>
M	4 par unité	Feuillards d'unité: bandes métalliques à haute résistance de 3/4po x .022 po ou bandes de polyester de Type 1A Grade 4 par unité doivent être utilisées. Poser un feuillard à 12 po environ des extrémités de chacun des deux paquets, en la faisant passer autour du paquet et des pièces d'unité. <b>(Article 'H')</b> Voir le <b>Graphique 3</b> pour la préparation des paquets.

**Nota:**

1. Cette figure vise des paquets de bois de construction mesurant de 4 à moins de 8pi de long qui lorsque placés dans la rangée supérieure ne peuvent être arrimés par au moins 2 câbles (Article H). Les pièces de 8pi peuvent être incluses dans cette figure et doivent être placées premièrement dans la rangée supérieure afin d'éviter l'emploi des cornières de protection (Article F) et ensuite dans la rangée inférieure. (Les pièces de 8pi de long et plus peuvent être chargées selon la Figure 54.)
2. Lorsque les paquets de la rangée supérieure ne peuvent être arrimés à l'aide d'au moins 2 câbles (**Article H**), il faut remplacer l'**Article F** 'pièce de coin' à l'aide d'une bande approuvée de Type 1A Grade 7 pour cercler les paquets de chaque côté de la poutre. Les bandes doivent être placées à un pied de chaque extrémité des paquets formant une unité. (Voir **Détail C**).

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

3. Les creux, s'il y en a, doivent être situés au centre du chargement et limités au minimum.
4. Tous les paquets finis doivent être composés de pièces de longueur, de largeur et d'épaisseur égales; les côtés doivent présenter des faces à angles droits.
5. Durant le chargement, les paquets doivent être appliqués fermement contre le support en A pour éviter le relâchement des câbles.
6. Tous les paquets doivent être d'une hauteur maximale de 48 po. Tous les paquets d'une même couche doivent être de la même hauteur.
7. Les paquets de la couche inférieure ne doivent pas dépasser le bord extérieur des pièces d'appui permanentes de plus de la moitié de la largeur de la planche du bord des paquets de la couche inférieure.
8. Toutes les unités des couches du haut et de la couche du bas doivent être composées de paquets de même largeur.
9. Tous les paquets pleine longueur n'ayant pas d'autres paquets au-dessus sont considérés comme des paquets de la couche du haut et doivent être protégés par l'article « F »
10. Chacun des paquets de la couche supérieure de chaque côté d'un creux de chargement de plus de 2 pi doit être sécurisé par une bande de compression (Article G). Un paquet dit de la couche supérieure est un paquet sans paquet chargé directement au-dessus. Un paquet qui n'est pas « complètement » recouvert par un autre paquet est considéré comme un paquet de la couche supérieure et nécessite l'application d'une bande de compression (Voir Détail B). Si un paquet doit être enveloppé selon l'expéditeur, la bande de compression doit être appliquée sur l'enveloppe recouvrant le paquet.
11. La hauteur du chargement ne doit pas dépasser celle de la cloison en A.
12. Les rangées intermédiaires sont celles comprises entre la rangée du haut et celle du bas. Tout paquet de moins de 6pi placés dans une de ces rangées doit être doublé avec un autre selon la méthode proposée pour la couche intermédiaire. Dans l'éventualité où un seul paquet aurait moins de 6pi il doit être combiné avec un paquet de 6pi ou plus.

PAQUETS DE BOIS DE CONSTRUCTION DE 4 PI. À 8 PI. DE LONG, CHARGÉS  
SUR DES WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES, AVEC SUPPORTS  
CENTRAUX EN “A” ET CÂBLES D'ARRIMAGE

ACFC 15054B (suite)  
Révisée 06-2019 (Ref: AAR Fig. 54-B)

13. Lorsqu'un paquet de la rangée inférieure est appuyé sur 2 pièces d'appui situées à au moins 12po des extrémités du paquet, il n'est pas nécessaire de joindre 2 paquets pour former une unité. Lorsqu'un paquet de la couche supérieure est arrimé à l'aide de 2 câbles d'arrimage situés à au moins 12po des extrémités du paquet, il n'est pas nécessaire de joindre 2 paquets pour former une unité.
14. Lorsque les paquets de la rangée supérieure ne peuvent être arrimés à l'aide d'au moins 2 câbles, il faut cercler les paquets de chaque côté de la poutre centrale à l'aide d'une bande approuvée de Type 1A Grade 7.
15. Les pièces d'arrimage, fixées ou non aux paquets, ne doivent pas être placées au-dessus des pièces d'appui.

Pour de plus amples informations consulter les Règles générales